Image not found or type unknown

Droit de succession et abbattement sur héritage

Par **Game0150**, le **04/04/2014** à **22:29**

Bonjour je vous explique ma situation j ai mes grand parents qui ont eu trois enfants tout les trois sont décédés et mon grand père aussi donc les seuls héritiers sont moi même et ma sœur car mes oncles n ont jamais eu d enfants ni de femme ma grand mère vient de décéder elle laisse sa maison d une valeur de 230000 euros j aimerai savoir quel est le montant de l abattement et le taux de succession car le notaire que l on a été voir pour la première fois nous annonçait un abattement de 100000 euros et la elle vient de m appeler em me disant très hésitante et sans aucune explications que finalement l a battement est que de 1500 euros pouvez vous m aider a comprendre merci

Par **domat**, le **04/04/2014** à **23:52**

bjr,
vous héritez de votre grand mère par représentation de votre père décédé donc l'abattement est effectivement de 100000 € pour la part que vous recevrez pour le "compte" de votre père..
le montant de 1584 € serait applicable si vous héritiez directement de votre grand mère.
dans le cas présent vous deux, vous héritez de votre père prédécédé au moins pour la part de votre père soit 2/3 de la succession et pour le reste vous héritez des parts de vos oncles comme neveux et nièces avec un abattement de 7967 € chacun.
cdt

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés